

Le PRST4 d'Île-de-France en 5 questions



À qui s'adresse le PRST4 d'Île-de-France ?

Le plan répond aux besoins des entreprises franciliennes sur les questions de santé au travail et des plus de 6 millions de salariés du secteur privé.

Les actions inscrites dans ce plan concernent tous les secteurs d'activité, les très grandes entreprises comme les plus petites. Elles peuvent parfois cibler des populations particulières (par exemple les jeunes entrants sur le marché du travail, les travailleurs intérimaires ou les salariés rencontrant une problématique de santé). Leur périmètre est régional mais certains volets peuvent concerner un territoire plus petit (département, bassin d'emploi).



Qui a construit le PRST4 ?

Le PRST4 d'Île-de-France a été élaboré par la DRIEETS, qui en est le pilote et la coordinatrice, et d'autres administrations déconcentrées de l'Etat, les organisations patronales et syndicales, les partenaires institutionnels préventeurs, les services de prévention et de santé au travail ainsi que d'autres acteurs notamment associatifs.

Les pilotes des 25 actions sont constitués en réseau, en lien avec les partenaires sociaux membres des instances régionales compétentes en matière de santé au travail.



Retrouvez l'intégralité du PRST4 sur le [site de la Drieets d'Île-de-France](#).

Le PRST4 c'est quoi ?

C'est la déclinaison régionale du plan National Santé Travail (PST) qui définit les grandes orientations en matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et de maintien dans l'emploi. Cette quatrième génération de plan est établie pour une durée de 5 ans, de 2021 à 2025.



Quelles sont les priorités du PRST4 ?

Le PRST4 d'Île-de-France reprend les grands axes et objectifs du plan national :

- ➔ la prévention le plus en amont possible, notamment de certains risques importants
- ➔ la prévention de l'usure professionnelle et le maintien en emploi
- ➔ les conditions de travail à l'aune des évolutions du monde du travail
- ➔ le besoin de connaissance et de dialogue sur ces sujets

Dans sa déclinaison opérationnelle, le PRST4 propose des outils, des informations et des accompagnements qui correspondent au tissu économique et social francilien tout en tenant compte des priorités nationales en matière de santé au travail

Trois exemples d'actions en Île-de-France

- ➔ Mieux connaître et prévenir les accidents du travail reste un sujet transversal traité dans plusieurs actions du plan pour donner aux salariés et aux entreprises des ressources permettant de les éviter (évaluation des risques, formation, risques prioritaires, santé au travail des femmes, tableau de bord en santé au travail).
- ➔ Agir sur les violences sexistes et sexuelles au travail par l'information et la sensibilisation de tous les acteurs de l'entreprise avec un module dédié à l'identification de ces violences, aux obligations légales, aux conséquences sur les victimes, aux moyens et ressources pour prévenir ces agissements.
- ➔ Veiller au développement de nouvelles formes d'organisations du travail dans de bonnes conditions (télétravail, coworking, plateformes ...) avec une attention particulière portée à l'environnement de travail des salariés.